

# RECOMMANDATIONS

## Retour à des mécanismes de développement efficaces

- L'UE ne doit **pas reconstituer les fonds du FFU** tant qu'il ne respecte pas les principes d'efficacité de l'aide et les normes de bonne gouvernance et de transparence.
- Pour les projets en cours et les fonds restants, l'UE doit :
  - Repenser le FFU en ayant les principes d'efficacité de l'aide à l'esprit ce qui implique de mettre l'appropriation par le pays et l'alignement au premier plan de la programmation du Fonds.
  - Assurer la durabilité des résultats sur le développement des projets financés via le FFU : la durabilité doit devenir un indicateur clé du processus d'appropriation des projets et du suivi des résultats.
- Publier les appels à projets et les critères de sélection pour garantir la transparence et la redevabilité.
- S'assurer que les délégations de l'UE dans les pays coordonnent régulièrement et efficacement les projets FFU avec les autres initiatives et programmes menés dans le pays partenaire.
- Orienter le financement vers des initiatives sous-régionales issues des communautés et qui mettent l'accent sur les droits des migrants.
- L'UE doit **mettre en place un système de suivi efficace** pour évaluer les effets du FFU sur le développement, et identifier et résoudre les éventuels impacts négatifs, aux niveaux local et régional.

## Pour une articulation migration-développement efficace

- **Refonder les bases théoriques** : l'UE doit activement soutenir et promouvoir un discours plus nuancé sur la migration et la mobilité. Ce discours doit s'ancrer dans la réalité et les valeurs de tolérance, de solidarité et de respect de la dignité humaine, chères à l'UE.
- **Une aide véritable et efficace** : l'UE doit dissocier les discussions politiques sur la migration de ses politiques de développement. Elle doit en parallèle reconnaître que la migration est un moteur de développement. Pour ce faire, elle doit :
  - **Arrêter d'instrumentaliser l'aide** : tout projet financé par l'APD doit, du début à la fin, ne viser qu'à répondre aux besoins du pays partenaire et non aux objectifs politiques des bailleurs.
  - **Intégrer pleinement – et non en les compartimentant ou en les isolant – les dynamiques migratoires intra- et extrarégionales dans les priorités du développement** dans le but d'optimiser leur impact positif sur le développement.
- **Respecter les principes d'efficacité de l'aide** : les pays doivent être à l'origine de toutes les initiatives en matière de migration mises en œuvre dans le cadre de l'APD. Ces approches doivent se fonder sur des faits probants et s'enraciner dans une compréhension profonde des dynamiques locales et du contexte national. Enfin, elles doivent être financées de manière consistante et planifiées en cohérence avec les initiatives existantes.
- **Mettre en œuvre la cohérence des politiques publiques pour le développement** : qu'il s'agisse de bonne gouvernance, justice fiscale, changement climatique, agriculture, commerce ou migration, l'UE doit veiller à ce qu'aucune de ses actions n'ait d'effets négatifs sur le développement.
- **Un partenariat d'égal à égal** : la migration est importante à la fois pour l'UE et pour l'Afrique. L'UE se doit d'écouter les aspirations des pays africains en matière de migration et de les intégrer dans ses politiques. L'UE peut ainsi favoriser une coopération plus que nécessaire sur une base réellement égalitaire et partenariale.

## Vers un cadre de politique budgétaire approprié

L'UE s'est jusqu'à maintenant montrée incapable de respecter l'engagement qu'elle a pris de consacrer 0,7% de son produit intérieur brut à l'APD. Or, les fonds qu'elle reporte à l'OCDE comme APD financent de plus en plus des activités qui détournent cet argent des objectifs premiers de l'aide. Dans son prochain cadre financier pluriannuel, l'UE doit :

- Respecter son engagement et **allouer 0,7% de son PIB à l'APD**, telle qu'envisagée par le Traité de Lisbonne.
  - Reconnaître que le fait que certains **programmes de stabilité et de sécurité** ont des effets positifs sur le développement n'implique pas qu'il soit approprié d'utiliser l'APD pour les financer. L'APD doit en effet exclusive-
- ment servir à soutenir des projets de développement à long terme destinés à éliminer la pauvreté.
- Distinguer clairement et durablement **les objectifs de politique intérieure et ceux de développement**. D'un point de vue intra-communautaire, l'UE a beaucoup à gagner du développement des pays partenaires. Pour autant, l'APD ne devrait pas être conditionnée à l'agenda européen de politique intérieure. Intégrer davantage les deux ne ferait qu'accentuer la conditionnalité de l'aide.
  - Trouver le juste équilibre entre flexibilité et réactivité d'un côté, et transparence, redevabilité et prévisibilité à long terme de l'autre.